

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 11 novembre 2025, à 19h33, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon, Éric Bélanger et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Dominique Cliche formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

ASSERMENTATION DES CANDIDAT(E)S

La directrice générale, Madame Carole-Anne Jacques procède à l'assermentation de chaque élu.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2025-11-228

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point 18.

1. Assermentation des candidat(e)s
2. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2025 **(R)**
5. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
6. Correspondance **(I et R)**

GESTION DU TERRITOIRE

7. Demande de dérogation mineure — lot 4 769 994 **(R)**
8. Vente du terrain sur le lot 4 770 498 et une partie du lot 4 772 093 **(R)**
9. Vente d'une parcelle de terrain — Lot 6 579 237 **(R)**

ADMINISTRATION

10. Renouvellement contrat assurances **(R)**
11. Ajout de bacs bruns sur la rue Commerciale **(R)**
12. Dépôt : Formulaires déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux **(D)**
13. Nomination du maire suppléant et autorisation de signature pour Desjardins **(R)**
14. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2025 **(D)**
15. Annulation de plusieurs soldes résiduares — Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire **(R)**
16. Programme d'aide à la voirie locale sous-volet — Projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES — 2025) **(R)**
17. Programme d'aide à la voirie locale sous-volet — Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale de Beauce-Nord (PPA-CE — 2025) **(R)**
18. ~~Modification de la collecte des ordures et du putrescible~~ **(R)**

RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

19. Modification de l'annexe J dans le règlement 261-2024 circulation, stationnement, sécurité routière **(R)**

PROJET DE RÈGLEMENT

20. Avis de motion et dépôt projet de règlement no 283-2025 modifiant le règlement 272-2025 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées au réseau d'aqueduc, le réseau d'égout et l'assainissement des eaux usées, aux fins de modifier à l'article 5 dudit règlement 272-2025, la taxation du mètre linéaire de front **(R)**

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

21. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme et technologie
22. Dany Plante : Politique familiale, Comité consultatif scolaire et Ressources humaines
23. Richard Doyon : Festivités Western
-Festivités Western de Saint-Victor : Autorisation de tenir un festival **(R)**

- Festivités Western de Saint-Victor : Autorisation haut-parleurs **(R)**
 - Festivités Western de Saint-Victor : Autorisation de parade **(R)**
 - Festivités Western de Saint-Victor : Autorisation de circuler en VTT **(R)**
 - Festivités Western de Saint-Victor : Autorisation utilisation Stade des Bâisseurs **(R)**
 - Festivités Western de Saint-Victor : Autorisation de fermeture temporaire sectionnel de la rue Ambroise **(R)**
24. Dominique Cliche : Construction, développement résidentiel, Comité consultatif en urbanisme et Évènements
 25. Éric Bélanger : Environnement, CDI, Culture et Patrimoine
 26. Jérôme Bélanger : APELF, ARLAC et amélioration continue
 27. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre
 28. Divers.
 1. Assurances Pickleball **(R)**
 2. Avis d'intérêt – Programme de décarbonation et d'amélioration performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM **(R)**
 29. Les comptes. **(R)**
 30. Période de questions et commentaires. **(I)**
 31. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

ADOPTÉE

2025-11-229

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER OCTOBRE 2025

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2025 soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2025-11-230

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 769 994

ATTENDU QUE la ferme Norliden Inc. est propriétaire du lot 4 769 994 ;

ATTENDU QUE l'article 211 du règlement de zonage 157-2018 prévoit le calcul des distances séparatrices est établi en fonction du nombre d'unités animales ;

ATTENDU QUE le demandeur ne peut respecter les distances séparatrices exigées dans le règlement de zonage en vigueur 157-2018 concernant les maisons d'habitations voisines ;

ATTENDU QUE la distance règlementaire est de 72,1 mètres pour les maisons d'habitations voisines ;

ATTENDU QUE la maison d'habitation au 500 5e Rang Nord est à 40,3 mètres ;

ATTENDU QUE les principaux critères de décisions menant à accorder ou non à une dérogation sont les suivants :

- L'application du règlement a-t-elle pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure ?
- La dérogation mineure demandée porterait-elle atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ?
- La dérogation mineure demandée respecte-t-elle les objectifs du plan d'urbanisme ?
- Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux semblent-ils avoir été réalisés de bonne foi ?
- Un permis a-t-il été délivré antérieurement pour la réalisation de ces travaux ?
- La dérogation demandée peut-elle être considérée comme « mineure » ?

ATTENDU QUE les objectifs et critères énumérés précédemment sont satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Bélanger, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Victor accorde la demande de dérogation mineure autorisant des distances séparatrices de 40,3 mètres au lieu de 72,1 mètres.

ADOPTÉE

2025-11-231

VENTE DU LOT 4 770 498 ET UNE PARTIE DU LOT 4 772 093

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire vendre le lot 4 770 498 ainsi qu'une parcelle du lot 4 772 093 pour une superficie totale de 3742,2 M² ;

ATTENDU QUE la vente de la parcelle du lot 4 772 093 a pour conséquence de créer un cul-de-sac dans cette zone de la rue Saint-Joseph ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante, Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la vente du lot 4 770 498 ainsi qu'une parcelle du lot 4 772 093 pour la somme de 13 900.00\$ avant les taxes ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Carole-Anne Jacques et monsieur le maire Jonathan V. Bolduc à signer et à transmettre tous les documents pertinents à ladite vente.

ADOPTÉE

2025-11-232

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN — LOT 6 579 237

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire vendre une parcelle du lot 6 579 237 pour une superficie totale de 1124,13 M², située derrière les lots 4 770 259 et 4 770 258 ;

ATTENDU QUE l'acheteur va nous fournir un plan de localisation de ce nouveau lot ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la vente d'une parcelle du lot 6 579 237 pour la somme de 13 000.00\$ avant les taxes ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Carole-Anne Jacques et monsieur le maire Jonathan V. Bolduc à signer et à transmettre tous les documents pertinents à ladite vente.

ADOPTÉE

2025-11-233

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Carole-Anne Jacques directrice générale, à procéder au renouvellement des assurances avec FQM Assurances inc.

ADOPTÉE

2025-11-234

AJOUT DE BACS BRUNS SUR LA RUE COMMERCIALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor veut augmenter graduellement la proportion de résidences desservies par la collecte des matières organiques ;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de fournir aux résidents de la rue Commerciale, pour les 40 numéros civiques allant de 194 à 271, un bac brun pour la collecte des matières organiques et sa compensation devra être payée par le propriétaire de l'immeuble tel qu'il sera fixé par le règlement de taxation 2026.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Carole-Anne Jacques, confirme que chaque élu a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année. Un relevé sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-11-235

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DESJARDINS

Proposé par Monsieur Richard Doyon ,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer monsieur Éric Bélanger à titre de Maire suppléant de la Municipalité de Saint-Victor et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires en l'absence du Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc, pour le bon fonctionnement de la Municipalité;

De nommer, monsieur Éric Bélanger à titre de maire supplétif à la MRC Beauce-Centre.

D'autoriser, le Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc, ou le Maire suppléant, monsieur Éric Bélanger ainsi que la Directrice générale secrétaire-trésorière, madame Carole-Anne Jacques ou la directrice générale adjointe, madame Sylvie Groleau à signer

tous les documents nécessaires avec Desjardins pour le bon fonctionnement de la Municipalité de Saint-Victor;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale/greffière-trésorière, Madame Carole-Anne Jacques, dépose des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2025.

2025-11-236

ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent,

Proposé par Monsieur Éric Bélanger

Et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Victor modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

2025-11-237

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU
SUPRAMUNICIPAUX (DOSSIER NO JLK86788 – 27008 (12) -
20250415-023) (PPA-ES 2025)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les dépenses d'un montant de 15 700.12 \$ (rechargement sur le 4e Rang Sud, les routes Bizier et Lagueux), relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-11-238

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BEAUCE-NORD (DOSSIER NO. NGJ29369 - 27008 (12) – 20250415-23) (PPA-CE 2025)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les dépenses d'un montant de 10 013.93 \$ (rechargement sur le 4e Rang Sud, les routes Bizier et Lagueux), relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-11-239

MODIFICATION DE L'ANNEXE J DANS LE RÈGLEMENT 261-2024 CIRCULATION, STATIONNEMENT, SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite rendre plus sécuritaire la route de la Station ;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Victor modifie l'annexe J du règlement 261-2024 concernant la circulation, le

stationnement et la sécurité routière afin d'abaisser la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur la route de la Station ;

ADOPTÉE

2025-11-240

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 283-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 272-2025 AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES LIÉES AU RÉSEAU D'AQUEDUC, LE RÉSEAU D'ÉGOUT ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, AUX FINS DE MODIFIER À L'ARTICLE 5 DUDIT RÈGLEMENT 272-2025, LA TAXATION DU MÈTRE LINÉAIRE DE FRONT

Madame Dominique Cliche donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no. 283-2025 modifiant le règlement 272-2025 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées au réseau d'aqueduc, le réseau d'égout et l'assainissement des eaux usées, aux fins de modifier à l'article 5 dudit règlement 272-2025, la taxation du mètre linéaire de front.

Madame Dominique Cliche a déposé au conseil le projet de règlement numéro 283-2025 intitulé «Règlement numéro 283-2025 modifiant le Règlement 272-2025 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées au réseau d'aqueduc, le réseau d'égout et l'assainissement des eaux usées, aux fins de modifier à l'article 5 dudit règlement 272-2025, la taxation du mètre linéaire de front ».

ADOPTÉE

2025-11-241

FWSV – AUTORISATION DE TENIR UN FESTIVAL

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation pour tenir un festival ;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à tenir la 47^e édition du festival du 20 au 26 juillet 2026.

ADOPTÉE

5274

2025-11-242

FWSV – AUTORISATION HAUT-PARLEURS

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation de diffuser de la musique dans les rues de la municipalité ;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à diffuser de la musique dans les rues de la municipalité lors de la 47^e édition des festivités Western qui se dérouleront du 20 au 26 juillet 2026.

ADOPTÉE

2025-11-243

FWSV – AUTORISATION DE TENIR UNE PARADE

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation de tenir une parade dans les rues de Saint-Victor le dimanche 26 juillet 2026;

Proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à tenir une parade dans les rues de Saint-Victor le dimanche 26 juillet 2026 et d'utiliser les rues municipales pour le détournement des véhicules lors de la parade.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-11-244

FWSV – A UTORISATION DE CIRCULER EN VTT

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation de circuler dans les rues de la municipalité en VTT pour la durée des festivités et pour deux périodes d'une semaine, l'une précédant et l'autre succédant aux festivités, en vue de la préparation et de la fermeture;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à circuler en

VTT dans les rues de la municipalité du 12 juillet au 1er août 2026.

ADOPTÉE

2025-11-245

FWSV – AUTORISATION D’UTILISATION DU STADE DES BÂTISSEURS

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l’autorisation pour utiliser le Stade des Bâtitseurs du 20 au 26 juillet 2026 pour la tenue de deux activités et pour servir de loge aux artistes de même que de local pour l’équipe de sécurité ;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil,

D’autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à utiliser le Stade des Bâtitseurs aux fins mentionnées, pour la période du 20 au 26 juillet 2026.

ADOPTÉE

2025-11-246

FWSV – AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE

ATTENDU QUE les Festivités Western désirent avoir une rue festive et piétonnière pour la tenue de la 47e édition des Festivités sur la rue Ambroise;

ATTENDU QUE la demande est pour une durée temporaire, soit du 20 au 26 juillet 2026;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil;

D’autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à fermer la rue Ambroise, de l’intersection de la rue des Écoliers à l’intersection de la rue Cliche, ainsi que de l’intersection de la rue Ambroise jusqu’à numéro civique 310 rue de l’Anse, du 20 au 26 juillet 2026.

ADOPTÉE

2025-11-247

ASSURANCES PICKLEBALL

ATTENDU QU’un groupe de citoyens pratique le pickleball dans le gymnase de l’école Le Tremplin;

ATTENDU QUE la CSSBE exige une preuve d'assurances qui intègre les activités organisées pour les citoyens de la municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU QUE l'assureur accepte de couvrir cette activité dans la police d'assurance actuelle de la Municipalité, à condition que la municipalité l'organise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'ajouter l'activité de pickleball à la police d'assurances de la Municipalité et ce, pour les deux prochaines années.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-11-248

AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Victor déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Municipalité de Saint-Victor autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-249

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Richard Doyon,
Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 294 473.84 \$.

Alarme & communications RL	218,40 \$
Rémi Bernard Entrepreneur forestier	3 317,03 \$
Michel Mathieu	1 700,00 \$
Gingras Électrique	383,41 \$
Librairie Renaud-Bray	159,27 \$
La Librairie de la Chaudière Inc.	643,55 \$
Librairie Sélect	102,81 \$
Cordonnerie Bureau	252,93 \$
Sylvie Groleau	67,23 \$
Aquabeauce	30,00 \$
Valérie Jolicoeur	91,97 \$
Société du patrimoine des Beaucerons	4 594,81 \$
Formiciel	773,14 \$
Centre du Camion Amiante	1 182,55 \$

Stantec	2 960,60 \$
Ecce terra	1 667,14 \$
Maheu&Maheu	114,98 \$
MRC Beauce Centre	664,77 \$
Carole-Anne Jacques	491,43 \$
Plomberie Jacques Roy	4 075,80 \$
Frederick Noiseux	400,00 \$
William Giguère	80,00 \$
Ville de Saint-Georges	2 353,99 \$
Morency, société d'avocats	6 158,63 \$
Conseiller forestier Roy	14 659,31 \$
Marylène Faucher	50,00 \$
Annie Rodrigue	50,00 \$
Brigitte Labbé	50,00 \$
Daniel Robinson	50,00 \$
Diane Turcotte	50,00 \$
Jean-Marc Bilodeau	50,00 \$
Johanne Grondin	50,00 \$
Josiane Fortin	50,00 \$
Julie Morin	50,00 \$
Louise Champagne	50,00 \$
Marcel Lafleur	50,00 \$
Mona Thivièrge	50,00 \$
Télé-Alarme Plus	1 135,67 \$
Services sanitaires Denis Fortier	554,73 \$
Magasin Coop	604,33 \$
Hercule Fortin Inc.	499,75 \$
Produits Sanitech	55,13 \$
Passeport Animal	2 029,88 \$
Purolator	38,97 \$
Telus Mobilité	631,45 \$
Solutions GA	3 681,99 \$
Amilia	526,54 \$
Téléphone St-Victor	485,07 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Micheline Fecteau Notaire	402,41 \$
Entreprises Claude Boutin	4 261,70 \$
Industries de ciment la Guadeloupe	759,29 \$
Carole-Anne Jacques	979,20 \$
Myriam Bélanger	734,40 \$
Marie-Josée Larochelle	489,59 \$
Hydro Québec	9 630,86 \$
Entreprise ALO Pomerleau	219,23 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	3 327,42 \$
Réfrigération J.P. (Beauce) Inc.	350,53 \$
Sylvie Gagné	266,53 \$
Serres Horto Verdi	2 575,44 \$
MRC Beauce Centre	314,65 \$
JuHoule	1 286,93 \$
Garage Bizier	1 499,59 \$

Planiftime	5 325,87 \$
Serres St-Éphrem	1 937,32 \$
Robert Jacques	381,44 \$
Ville de Saint-Joseph	5 197,11 \$
Energies sonic	2 683,77 \$
Energir	54,05 \$
Transcontinental distribution	156,65 \$
ADT Canada	292,50 \$
Noemie Cloutier	378,75 \$
Gestion Caropier	546,13 \$
Gingras Électrique	177,64 \$
Gingras Électrique	170,16 \$
PG Solutions	247,20 \$
StraTJ	603,62 \$
Libertevision	275,94 \$
MRC Beauce Centre	16 567,21 \$
Signoplus	196,63 \$
Équipement Demers	270,81 \$
Oscar Lessard	1 149,75 \$
Gravure Faro & Trophée de Beauce	86,64 \$
Ville de Beauceville	458,16 \$
Gingras Électrique	118,42 \$
Energir	263,53 \$
Stantec	9 326,21 \$
Extincteurs de Beauce	1 539,18 \$
Centre Carrosserie Beauceville	1 322,98 \$
Carl Bernard	197,78 \$
Garage Alain Bolduc	35,93 \$
Animagination	822,07 \$
Ozero Solutions	9 057,35 \$
Steve Bureau	21,85 \$
Ministère Sécurité Publique	120 010,00 \$
Techni-Consultant	991,66 \$
Gingras Électrique	444,09 \$
Eurofins Environex	4 810,56 \$
Boutique Carly	696,66 \$
MRC Beauce Centre	22 403,08 \$
TOTAL	294 473,84 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'a été reçue.

Le maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc, profite de de cette période pour faire une présentation de l'évolution du zonage dans le secteur des rues Ambroise, Cliche, de l'Anse, Industrielle-

Nadeau et Joalisa de l'année 2006 à nos jours, et à quels endroits fut permise la construction de multilogements.

2025-11-250

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que
la présente séance soit levée à 20h32.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière